

1. Êtes-vous favorable à ce que la production et la distribution de l'eau potable, l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales relèvent d'une gestion publique en régie d'Agglomération ? (Votre réponse peut être divisée selon ces trois compétences).

Nous sommes favorables à la gestion en régie de l'eau potable à l'échelle de l'agglomération. Globalement, le mode de gestion revêt une importance certaine mais il s'agit surtout de parvenir à ce que le réseau fonctionne bien, qu'il soit entretenu correctement, que chacun puisse avoir accès à l'eau potable, que la puissance publique conserve le contrôle et que les coûts soient transparents et maîtrisés...

Par ailleurs, chaque DSP doit donner lieu à des exigences précises et contrôlables. Cela signifie qu'il n'est pas acceptable que ne soit pas mis en place un suivi précis une fois la délégation attribuée. On voit aujourd'hui des collectivités ne pas connaître l'état de leurs réseaux et perdre de la technicité permettant de réaliser les contrôles incontournables de l'action des délégataires.

Par ailleurs, dans ce cadre, se pose la question des évaluations et des contrôles à réaliser par les élus, mais aussi par les citoyens de notre territoire.

2. Si oui,

A) quelles sont vos propositions pour garantir une gestion publique, transparente, durable et équitable de l'eau sur le territoire ?

Le fait que 5 villes de l'agglomération, qui représentent une partie importante de la distribution de l'eau potable, soient membres du Sedif ne facilite pas les choses.

Le fait qu'aucune d'entre elles n'ait réalisé de démarche au moment du transfert de compétence pour tenter de sortir de ce syndicat est un fait regrettable. La gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire fait partie des démarches de résilience qu'il faut développer.

Pour tracer de nouvelles perspectives, la première étape consiste à ce que l'agglomération développe son savoir-faire et la maîtrise des réseaux afin d'éviter l'argument technique au moment des choix qui devront être faits à l'avenir. Ainsi l'agglomération devra se doter d'un service fonctionnel, qui devra être prêt dès la sortie des premières DSP, à se positionner en noyau opérationnel d'une future régie.

B) êtes-vous prêt à soutenir les mobilisations citoyennes qui pourraient s'exprimer dans votre commune en faveur d'un tel mode de gestion ?

Nous soutiendrons les démarches visant à un service efficace, transparent, qui permettent à chacun d'avoir accès à des ressources vitales, telle que l'eau.

C) êtes-vous prêt à agir, par vos interventions et par vos votes, au sein du Conseil communautaire, pour favoriser les décisions en ce sens.

Oui, dans le cadre des réponses apportées ci-dessus.